



# PROCES VERBAL

## COMMISSION SPORTIVE GESTION DES COMPETITIONS

REUNION DU 5 Mars 2024

Présidence : Daniel ALEXANDRE

Participent : Thomas POULAIN – Céline MODE (en visioconférence)

### TIRAGES AU SORT U16 D1 - MAINTIEN - DESCENTE

La réunion de ce jour a pour objet le tirage au sort de l'équipe U16 qui sera maintenue en championnat D1

A l'issue du championnat U16 D1, 2 équipes de groupes différents se trouvent à égalité parfaite au sens de l'article 22 du Règlement des Compétitions jeunes 2023/2024 validé et publié lors des CODIR des 22/02/2023 et 20 février 2024 sans modification.

**Article 22 : Égalité de points au classement des équipes de groupes différents** 1) Le nombre de points obtenus dans les rencontres Aller et Retour qui ont opposé dans chaque groupe l'équipe concernée avec les cinq autres équipes les mieux classées y compris le ou les équipes ayant déjà accédé. 2) Dans les compétitions Ligue et niveau D1 District, il est fait application du principe du « Carton Bleu ». Il est tenu compte du classement de ce challenge pour départager les clubs encore à égalité. 3) En cas de nouvelle égalité, un tirage au sort départage les équipes

Après examen des situations les 2 clubs ont le même nombre de points (4) au sens de l'alinéa 1 de l'article 22 et le même nombre de points (9) « carton bleu » toujours au sens de l'article 22.

En conséquence le départage doit se faire par tirage au sort (alinéa 3) de l'article 22.

Le tirage est organisé au siège du district Marne de Football en présence d'un représentant du club d'AVIZE, le club de REIMS SAINTE ANNE n'étant pas représenté.

Il est précisé que le club tiré en 1<sup>er</sup> sera maintenu en championnat U16 D1.

Le tirage au sort est effectué par Léa COPEAU.

Le club de REIMS SAINTE ANNE est tiré en premier, il est donc maintenu en championnat U16 D1.

**PROCEDURE D'APPEL**

**Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la Commission d'Appel Sportive du District Marne de Football (article 190 du RG de la FFF) et ce, dans les délais de deux jours pour Challenge et les diverses coupes à compter du lendemain de la publication sur le site internet du District Marne ( [http : //marne.fff.fr](http://marne.fff.fr)) et dans les délais de sept jours pour le Championnat à compter du lendemain de la publication sur le site internet du District Marne ( [http : //marne.fff.fr](http://marne.fff.fr)) par envoi recommandé au District Marne 8 rue Henri Dunant 51200 Epernay ou par voie électronique : **COMPETITIONS@MARNE.FFF.FR.****

Le Président



D.ALEXANDRE